

PREAVIS N° 275/2025
Compte n° 9141.60.23

relatif à une demande de crédit de **CHF 126'886.- TTC** pour le dépassement de crédit sur le préavis n°191/2018 et le financement pour la suppression de 3 fosses de pompage d'eaux usées situées sur le territoire de Founex.



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Entre 2018 et 2025, les SITSE ont entrepris, par le biais du préavis n°191/2018, des travaux dans le cadre de la requalification de la Route Suisse pilotée par le Canton. Les objectifs de ce chantier étaient les suivants :

- Installer un nouveau collecteur d'eaux usées sur environ 1 km
- Supprimer le système Vacuflow, arrivé en fin de vie
- Raccorder 27 biens-fonds précédemment reliés au Vacuflow au nouveau collecteur installé par les SITSE

En complément de ces travaux prévus dans le cadre du préavis initial, trois stations de relevage exploitées par les SITSE ont été supprimées. Ces interventions supplémentaires, opportunes mais non prévues, n'étaient pas identifiées dans le préavis n°191/2018.

2. DEPASSEMENT DU PREAVIS N°191/2018

Le nouveau collecteur communal longeant la RC1 est opérationnel depuis mars 2022. Entre juin 2022 et décembre 2024, l'ensemble des parcelles privées situées en bordure du lac a été progressivement raccordé. Le raccordement de la dernière parcelle a permis l'arrêt définitif du système Vacuflow en mars 2025.

Le préavis n°191/2018 prévoyait les honoraires liés aux études et la direction des travaux relatifs aux raccordements privés, dans le but de faciliter les démarches pour les propriétaires concernés.

Dans ce cadre, les SITSE et leurs mandataires ont rencontré les propriétaires afin de :

- les informer sur les changements ;
- étudier les adaptations nécessaires à leur système d'évacuation ;
- expliquer les options techniques envisageables.

Afin d'encourager les raccordements et d'alléger la charge des propriétaires, les SITSE ont pris en charge plusieurs éléments, notamment :

- Les honoraires relatifs à la mutualisation des appels d'offres, au suivi des travaux et à la coordination entre les différents intervenants ;
- Les frais de gestion administrative : facturation, le règlement des entreprises et la refacturation aux privés ;
- Les coûts supplémentaires dus aux imprévus liés à des interventions souterraines sur des propriétés privées.

Difficultés rencontrées (2019–2025) :

Les travaux se sont révélés plus complexes que prévu en raison des facteurs suivants :

- Le tracé initial de la canalisation publique entrainé en conflit avec des conduites Swisscom. Bien que leur présence fût connue, leur position exacte s'est avérée incorrecte. Par ailleurs, plusieurs segments de fouilles ont rencontré de la molasse, une roche dure nécessitant l'emploi d'outils spécifiques. Ces contraintes ont imposé la réalisation de sondages supplémentaires, un dévoiement du tracé sur près de 80 mètres, des traversées de route additionnelles, et ont entraîné d'importants surcoûts en génie civil.
- La durée du chantier public a dû être prolongée afin de s'adapter au calendrier des travaux cantonaux. La pandémie de COVID-19 a également accru le nombre de séances de coordination et de contacts avec les propriétaires concernés.
- Les travaux sur les raccordements privés ont débuté plus de quatre ans après l'approbation du préavis, soit après la pandémie, le début de la guerre en Ukraine, et la montée de l'inflation.

Ces éléments ont conduit à un dépassement budgétaire par rapport au préavis voté en 2018. Les principaux postes impactés par ces dépassements sont détaillés ci-dessous :

| Poste | Budget TTC | Montant dépensé TTC | Dépassement TTC | % dépassement |
|--------------------|------------|---------------------|-----------------|---------------|
| Génie civil | 689'280 | 812'961 | 123'681 | 118% |
| Appareillage | 9'693 | 20'617 | 10'924 | 213% |
| Pompes | 113'085 | 118'475 | 5'390 | 105% |
| Frais d'ingénieurs | 159'934 | 237'669 | 77'734 | 149% |

3. FOSSE DE POMPAGE EN AMONT DE LA RC1

Depuis 2016, les SITSE assurent la gestion de **24** stations de pompage auparavant sous responsabilité communale. Trois de ces stations se situaient dans le périmètre des travaux de la Route Suisse, à savoir sur les parcelles n°166, 201 et 708 à Founex.

Profitant des travaux en cours, il a été décidé, pour des raisons de gestion et de rationalisation, de désaffecter ces stations. Ces interventions, bien que non prévues dans le projet initial, comprenaient :

- La mise hors service des fosses de pompage ;
- Les travaux de génie civil nécessaires à la transformation des regards de pompage en chambres de visite ;
- Les fouilles pour raccorder gravitairement les réseaux aux nouvelles infrastructures.

4. BILAN GLOBAL DU PREAVIS 191/2018

Le montant total des travaux est exposé dans le tableau ci-dessous. A noter les points suivants :

- Le préavis a été voté en 2018 lorsque la TVA était de 7.7%
- Les travaux en lien avec les fosses de pompage comprennent les travaux de génie civil, le démantèlement des équipements, l'appareillage et les frais d'ingénieurs.

| | Montant HT | Montant TTC |
|--|--------------------|--------------------|
| Total des dépenses | 1 774 868.- | 1 911 030.- |
| Remboursements privés | 610 414.- | 657 974.- |
| Total à charge SITSE | 1 164 454.- | 1 253 056.- |
| Montant du crédit voté en 2018 TVA 7.7 | 1 047 075.- | 1 127 700.- |
| Dépassement de crédit | 117 379.- | 126 886.- |
| Fosses de pompages et travaux privés | 43 429.- | 46 947.- |
| Dépassement préavis | 73 950.- | 79 940.- |

Le dépassement de crédit s'élève à CHF 126'886.- TTC dont CHF 79'940.- pour les travaux SITSE sur la route suisse et CHF 46'947.- pour les travaux en lien avec les travaux de pompage.

Ce préavis étant en lien avec le préavis 191/2018, celui-ci sera amorti sur la même durée soit 30 ans.

5. SYNTHÈSE

Faisant suite aux éléments exposés ci-dessus et aux présentes explications, le Comité de Direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis municipal No 275/2025 concernant la demande de crédit de **CHF 126'886.- TTC** destiné à régulariser les dépassements de budget du préavis 191/2018.

OUÏ les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

1. **d'autoriser le Comité de direction à régulariser les dépenses décrites ci-dessus ;**
2. **de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 126'886.- TTC ;**
3. **de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;**

Founex, le 15 mai 2025

Au nom du Comité de direction

Le Président :

Le Secrétaire :

C. Hilfiker

S. Breugelmans

